

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

S'engager pour une
société plus inclusive

ÉCHOS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Une 223e séance qui
donne le ton au début
de l'automne

NOUVELLES DE L'OFFICE

Poursuite de la
campagne Entreprise
inclusive, entreprise
d'avenir

Vous êtes une
municipalité? L'Office
veut travailler avec
vous!

ACTUALITÉS

Une urgence d'agir
pour l'accès aux
services pour les
jeunes enfants
handicapés

Les effets positifs
d'un programme de
musique auprès des
élèves ayant une
déficience
intellectuelle (DI) ou
un trouble du spectre
de l'autisme (TSA)

Cyberbulletin
Passerelle :
l'accessibilité du
métro de Montréal

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

S'engager pour une société plus inclusive



Monsieur Daniel Jean

Tout grand projet de société est le fruit d'une collaboration entre différents individus, issus ou non de diverses organisations. Celui de faire du Québec une société plus inclusive n'échappe pas à la règle. L'implication de toutes et de tous est nécessaire, voire essentielle.

Le travail réalisé jour après jour par l'Office s'inscrit parfaitement dans cette prémisse. Depuis maintenant cinq ans, nous nous efforçons de joindre les entreprises d'ici afin de les sensibiliser et de les informer sur le potentiel d'employabilité des personnes handicapées. Pour ce faire, nous avons collaboré avec différentes entreprises, mais également avec des organismes d'aide à l'emploi, des établissements d'enseignement ainsi qu'avec le milieu communautaire représentant les personnes handicapées.

Sur le plan municipal, nous travaillons à nous rapprocher de ces gouvernements de proximité qui représentent des alliés naturels dans l'objectif de rendre nos communautés plus accessibles et inclusives. À ce sujet, je suis allé, dans les derniers mois, à la rencontre d'élus de différentes municipalités. Ces rencontres nous ont non seulement permis de mieux connaître leurs besoins et leurs défis, mais également de cibler des lieux possibles de collaboration et d'aide mutuelle.

En tout temps, l'Office conserve bien entendu un lien direct avec différents organismes représentant les personnes handicapées. Ces contacts nous sont essentiels afin de connaître et de comprendre les préoccupations de leurs membres. Si les points de vue sont parfois divergents avec certains partenaires, ils n'en demeurent pas moins indispensables, car il s'agit ici d'atteindre un important objectif commun, soit celui d'une société plus inclusive.

Ce numéro d'*Express-0* expose un compte rendu de différentes actions menées par l'Office au cours des derniers mois. Je vous invite à en prendre connaissance en gardant en tête l'idée qu'aucun de ces projets ne pourrait se réaliser sans l'engagement de plusieurs actrices et acteurs.

Bonne lecture!

ÉCHOS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Une 223^e séance qui donne le ton au début de l'automne

La plus récente séance du conseil d'administration a eu lieu le 26 septembre en mode virtuel. Ce fut l'occasion pour les membres d'apprécier le travail accompli depuis les derniers mois et d'avoir un aperçu de ce qui sera à faire d'ici la fin de l'automne.

En effet, le bilan 2022-2023 des réalisations du conseil a été déposé. Ce deuxième bilan, sous la présidence de madame Champigny, a permis de mettre en lumière les travaux réalisés et l'esprit de corps qui anime les membres.

Puis, les membres ont adopté le rapport tant attendu sur l'accessibilité des petits bâtiments, lequel fait suite à la réalisation d'une étude inédite sur le sujet qui a été abordée dans une précédente édition d'*Express-0*. Ce rapport devra ultimement être déposé à la Commission de l'économie et du travail afin de soutenir la prise de décision du gouvernement en ce domaine.

Un autre point important de la séance a porté sur l'élaboration du plan stratégique 2024-2028 de l'Office. Les membres ont pu discuter des choix stratégiques et des objectifs à privilégier dans les prochaines années. Les membres ont participé activement à la discussion et celle-ci se poursuivra d'ailleurs de façon intensive jusqu'à la fin de l'automne.

La prochaine séance aura lieu en mode hybride, le 1^{er} novembre prochain.

NOUVELLES DE L'OFFICE

Poursuite de la campagne Entreprise inclusive, entreprise d'avenir

Dans le cadre du Mois national de sensibilisation à l'emploi des personnes handicapées, nous avons lancé, le 2 octobre dernier, notre campagne « Entreprise inclusive, entreprise d'avenir ». Pour sa cinquième édition, la campagne vise un double objectif : sensibiliser et informer les entreprises sur les programmes, mesures et ressources pouvant les appuyer dans leurs démarches d'intégration et de maintien en emploi de personnes handicapées ainsi que mobiliser les personnes handicapées et les inciter à entreprendre des démarches d'intégration en emploi.



Cette année, l'Office est fier de compter sur deux porte-paroles d'exception : l'entrepreneure Danièle Henkel, présente depuis les débuts de la campagne, et Kim Auclair, consultante Web ayant une incapacité auditive. Si le rôle de madame Henkel demeure celui de sensibiliser ses pairs (entrepreneurs et employeurs), celui de Kim Auclair est de joindre efficacement les personnes handicapées souhaitant ou hésitant à intégrer le marché du travail.

La campagne en bref

Une campagne publicitaire permettra notamment d'assurer la notoriété de la campagne, avec des placements sur le Web ainsi qu'à la télé. Afin de cibler adéquatement les deux publics visés, deux stratégies et contenus distincts ont été développés.

Tout d'abord, reprenant le thème « Il y a un emploi pour toi », des publicités présentent des modèles positifs qui démontrent que travailler, c'est possible, et que de l'aide est disponible. Une publicité vidéo, mettant notamment en vedette la nouvelle co-porte-parole Kim Auclair, a par ailleurs été produite l'an dernier et sera réutilisée cette année.

En parallèle, la campagne visant les employeurs met de l'avant Danièle Henkel et d'autres entrepreneurs québécois inclusifs.

Des capsules vidéo coproduites précédemment avec le média numérique Henkel Média seront rediffusées dans les prochaines semaines sur les médias sociaux de l'Office. Elles présentent le point de vue d'employeurs et d'employés concernant les avantages de l'embauche de personnes handicapées.

Pour en savoir plus, visitez la section Web de la campagne ainsi que nos pages Facebook et LinkedIn.



NOUVELLES DE L'OFFICE

Vous êtes une municipalité? L'Office veut travailler avec vous!

L'Office s'est engagé à sensibiliser les municipalités non assujetties à la production d'un plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées et à leur offrir du soutien-conseil. Cet engagement provient du plan d'engagements Une action gouvernementale concertée à l'égard des personnes handicapées : mise en œuvre 2021-2024 de la politique À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité . Pour y arriver, l'Office a mis sur pied une stratégie de mobilisation de ces municipalités qui prévoyait la réalisation d'un sondage pour mieux les connaître.

Des résultats révélateurs

Plus de 1 000 municipalités qui comptent moins de 15 000 habitants ont été invitées à répondre au sondage envoyé par l'Office en juin dernier. Par ce sondage, l'Office souhaitait mieux connaître les besoins et réalités de ces municipalités afin d'adapter son offre de services en conséquence et faire en sorte qu'elles puissent contribuer davantage à accroître la participation sociale des personnes handicapées au Québec. Or, les résultats du sondage ont indiqué qu'un grand nombre de municipalités ignoraient l'existence des outils développés par l'Office.

L'Office, un partenaire de choix pour les municipalités

L'Office collabore quotidiennement avec plusieurs municipalités afin de réduire les obstacles à la participation sociale de leurs citoyennes et citoyens. Saviez-vous que l'Office offre du soutien-conseil auprès des municipalités de 15 000 habitants ou plus chaque année? Pour ce faire, l'Office fournit de la documentation pertinente et des outils pratiques, offre des séances de formation et émet des propositions aux municipalités afin qu'elles produisent un plan d'action annuel de qualité. Annuellement, ce sont 77 municipalités qui bénéficient des services-conseils de l'Office à ce sujet. En effet, on comptait, en 2021, un total de 2 703 mesures prévues par ces municipalités dans plusieurs secteurs d'activités. L'Office dispose également d'ententes avec des partenaires reconnus pour leur expertise dans le monde municipal afin de favoriser un meilleur soutien-conseil aux municipalités. C'est le cas notamment avec l'organisme Espace MUNI et la Fédération québécoise des municipalités.

Pour aller plus loin avec les municipalités

Ce n'est pas tout! Afin d'informer et de sensibiliser les municipalités à l'enjeu de l'accessibilité, le directeur général de l'Office, monsieur Daniel Jean, a réalisé une tournée dans plusieurs municipalités assujetties au cours des derniers mois. Par ailleurs, le 31 août dernier, il a participé à une conférence de presse à Cowansville pour soutenir la volonté de la MRC Brome-Missisquoi de devenir la première MRC accessible au Québec. L'Office continuera à agir auprès des municipalités en ce sens. Cette collaboration entre l'Office et les différentes municipalités du Québec constitue ainsi un pas de plus afin de faire du Québec une société plus inclusive.

Congrès de la Fédération québécoise des municipalités : l'Office était présent!

C'est avec un grand intérêt que l'Office a participé au 81^e congrès de la Fédération québécoise des municipalités (Fédération) qui s'est tenu à Québec les 28 et 29 septembre 2023.

Plus de 2 000 participantes et participants s'étaient donné rendez-vous à cet événement d'envergure sous le thème Mobiliser, innover, agir.

Nouveau partenaire de la Fédération, l'Office était présent pour entendre les préoccupations des mairesses et maires, conseillères et conseillers municipaux, directrices et directeurs généraux de toutes les régions du Québec.

Cette participation a permis de mieux connaître leurs réalités et leurs défis, en particulier dans les municipalités de petite taille et en milieu rural.

Elle a également contribué à une meilleure compréhension des tendances à l'œuvre dans le monde municipal, comme celle au regroupement et à la mise en commun de services municipaux.

Une foule d'informations pertinentes à la mission de l'Office ont été récoltées lors des ateliers et des échanges, touchant par exemple les projets d'infrastructures, les programmes d'aide financière et l'approvisionnement.

Ces informations seront très utiles à l'Office pour développer son offre de soutien-conseil aux municipalités de moins de 15 000 personnes au cours des prochains mois.

Restez à l'affût!

ACTUALITÉS

Une urgence d’agir pour l’accès aux services pour les jeunes enfants handicapés



« Au Québec, tous les enfants n’ont pas accès aux services et au soutien dont ils ont besoin au moment opportun, ce qui les prive d’occasions de développer leur plein potentiel. »¹

Ce constat est celui du plus récent rapport publié par l’Observatoire des tout-petits, portant sur les enfants de 0 à 5 ans ayant besoin de soutien particulier. En d’autres mots, le développement de ces enfants demeure tributaire du fait qu’ils puissent avoir accès aux services dont ils ont besoin au bon moment. Il importe donc que ces services puissent être accordés plus rapidement, plus efficacement.

Or, selon ce rapport, de trop nombreux obstacles persistent dans la quête des parents pour obtenir un service adéquat pour leur enfant handicapé. Difficulté à trouver une place adaptée en service de garde, financement insuffisant des milieux scolaires et de la petite enfance, délais d’attente, rareté de la main-d’œuvre et complexité

des différents réseaux : il ne s’agit ici que de quelques barrières abordées dans le rapport, qui évoque le « parcours du combattant » que doivent affronter chaque jour de nombreux parents de jeunes enfants handicapés.

Hormis le risque pour les jeunes enfants handicapés de ne pas atteindre leur plein potentiel, le rapport met également en lumière l’urgence d’agir dans un contexte où la santé physique et mentale des parents est compromise, sans oublier la précarité de leur situation financière, trop souvent mise à mal par le fait que leurs responsabilités parentales prennent inévitablement le dessus sur leurs engagements et opportunités de travail.

Ainsi, comment améliorer la situation et mieux soutenir le développement de ces enfants? Adopter une approche davantage centrée sur les besoins, mieux soutenir les parents, fournir les ressources nécessaires aux différents acteurs concernés et améliorer les pratiques intersectorielles qui figurent parmi les propositions énoncées dans le document.

Des pistes d’action en cohérence avec les travaux de l’Office

Malgré l’aspect préoccupant des éléments soulevés dans le rapport, il n’en demeure pas moins que les constats et recommandations qu’il met de l’avant confirment la pertinence de certains travaux menés par l’Office, en l’occurrence ceux liés à son projet de simplification des démarches d’accès aux programmes, mesures et services destinés aux personnes handicapées.

Ce projet, cité dans le rapport de l’observatoire, a le triple objectif d’améliorer l’accès à l’information pertinente pour les personnes handicapées, leur famille et leurs proches, de réduire le nombre de démarches à effectuer pour obtenir un service ainsi que de renforcer la coordination individualisée des

services provenant de différents réseaux. À terme, ces travaux ont le potentiel d'engendrer des retombées significatives pour les personnes handicapées et leur famille.

État de mise en œuvre du projet de simplification

Comme nous l'abordions dans notre édition estivale d'*Express-0*, la mise en œuvre du projet de simplification se poursuit. En collaboration avec d'autres ministères, l'Office travaille à simplifier les démarches d'accès et la réalisation de plans de services pour les personnes handicapées et leur famille, dont la situation est complexe et requiert des services provenant de plusieurs réseaux, comme la santé, les services sociaux, l'éducation ou l'emploi.

Plus concrètement, depuis près d'un an, par le biais de projets de démonstration, des équipes dédiées interréseaux ont été implantées dans deux régions du Québec, soit le Saguenay-Lac-Saint-Jean et Laval. Il est prévu qu'une telle équipe soit implantée dans une troisième région au cours des prochains mois. Ces équipes exercent un rôle de soutien auprès des intervenantes et intervenants concernés au sein de différents réseaux de services, dans le but de faciliter et de favoriser l'initiation, la planification et la coordination de démarches de plan de services. Ultimement, il est prévu d'ici 2026 que des équipes dédiées interréseaux soient implantées dans chacune des régions du Québec. Ces projets ont pour objectif de démontrer les bénéfices potentiels d'une telle démarche, qui favorise la concertation et la coordination au sein des réseaux de services concernés.

Le plan de services : un outil essentiel

Le plan de services constitue pour l'Office un moyen privilégié d'assurer la complémentarité et la continuité des services requis pour une personne handicapée, et ce, peu importe son âge. Cet outil permet de planifier et de coordonner les services des différents intervenants ou réseaux gravitant autour de la personne pour répondre à ses besoins. Il permet d'éviter les ruptures de services et les dédoublements d'actions, en plus de garantir que les services offerts visent à atteindre les mêmes objectifs.

L'Office, à de maintes occasions, trouve écho dans certaines des recommandations du rapport de l'Observatoire des tout-petits. En effet, l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de services permettent :

- de prendre en compte l'ensemble des besoins de la personne et de mettre en place des interventions précoces et adaptées;
- de favoriser la planification individualisée et coordonnée des différents services nécessaires à une personne;
- de contribuer à une collaboration accrue entre les différents réseaux de services pour répondre aux besoins;
- de soutenir davantage les transitions vécues par les personnes handicapées.

Des bénéfiques escomptés

Les retombées anticipées par la mise en place d'équipes dédiées interréseaux sont positives et multiples. Pour les personnes handicapées, leur famille et leurs proches, une telle initiative permettra de simplifier l'accès à une démarche de plan de services lorsque requis, de répondre plus rapidement et adéquatement aux besoins de la personne, d'assurer une meilleure complémentarité et coordination des services qui s'organisent davantage autour de ses besoins (comme le propose le rapport de l'Observatoire des tout-petits), de même que de diminuer les risques de bris de services.

Du côté des intervenantes et des intervenants dans les réseaux de services concernés, les bénéfiques se situent dans la simplification et l'efficacité des démarches de plan de services, de même que dans l'utilisation plus optimale et efficiente des ressources disponibles.

Communiquez avec l'équipe dédiée interréseaux de votre région

Vous êtes une intervenante ou un intervenant de la région de Laval ou du Saguenay-Lac-Saint-Jean et vous œuvrez auprès de jeunes enfants handicapés ayant un profil complexe et qui nécessitent des services de différents réseaux? N'hésitez pas à communiquer avec l'équipe dédiée interréseaux qui y a été implantée. Elle pourra vous soutenir dans vos démarches d'élaboration et de mise en œuvre de plan de services.

Pour communiquer avec la coordonnatrice de Laval :

1 438 831-2234

crci.ciessler@ssss.gouv.qc.ca

Pour communiquer avec la coordonnatrice du Saguenay-Lac-Saint-Jean :

1 418 290-0352

02.ditsadp.coordo.equipe.dediee@ssss.gouv.qc.ca

Apprenez-en davantage sur les constats et recommandations du rapport de l'Observatoire des tout-petits.

¹ Observatoire des tout-petits. *Tout-petits ayant besoin de soutien particulier : Comment favoriser leur plein potentiel?*, Montréal, Québec, Fondation Lucie et André Chagnon, 2023.

ACTUALITÉS

Les effets positifs d'un programme de musique auprès des élèves ayant une déficience intellectuelle (DI) ou un trouble du spectre de l'autisme (TSA)



Un programme de musique inclusif en milieu scolaire a fait l'objet d'une récente étude. Ce projet de recherche a été mené par l'équipe de la chercheuse Ève-Marie Quintin de l'Université McGill. Il s'agit d'un projet de recherche qui a été financé dans le cadre du Programme d'expérimentation et de recherche sur la participation sociale des personnes handicapées (PEPH).

Proximité élèves enseignants

Cette première étude évalue l'impact de la participation conjointe des enseignants et des élèves du secondaire ayant un TSA ou une DI à un programme de musique en milieu scolaire adapté. L'évaluation a permis de cibler les comportements problématiques, la proximité et les conflits entre enseignants et élèves perçus par les enseignants.

L'équipe de recherche a pu observer une augmentation dans les rapports de proximité entre les élèves et les enseignants qui ont été rapportés par les éducateurs de musique après le programme de musique. Elle a d'ailleurs constaté que cette augmentation de proximité pour le groupe avec des élèves ayant un TSA était aussi perçue par les enseignants en dehors de la classe de musique. Les résultats indiquent également une diminution des comportements problématiques rapportés par les éducateurs de musique.

Impact positif d'un programme de musique

La deuxième étude porte sur l'impact de la participation des élèves du secondaire ayant un TSA au même programme de musique dans un format inclusif en comparaison à un format en milieu scolaire adapté. L'équipe d'Ève-Marie Quintin a pu évaluer l'effet du programme de musique sur la perception de ces jeunes par les autres élèves.

Les résultats indiquent un effet positif du programme de musique sur l'estime de soi dans les groupes inclusifs et ceux non inclusifs. Par ailleurs, cette augmentation liée à l'estime de soi a été plus prononcée pour les groupes inclusifs.

Enfin, l'équipe de recherche souligne que ces résultats démontrent que des programmes de musique inclusifs pourraient améliorer la participation sociale des jeunes ayant un TSA.

Pour en savoir plus, consultez le rapport *Les effets d'un programme de musique en milieu scolaire pour des élèves ayant un trouble du spectre de l'autisme ou une déficience intellectuelle*.

ACTUALITÉS

Cyberbulletin Passerelle : l'accessibilité du métro de Montréal

Notre dernier numéro de *Passerelle* trace un portrait de l'accessibilité du métro de Montréal. Plus précisément, il présente les démarches entreprises par la Société de transport de Montréal pour améliorer l'accessibilité de son réseau de transport souterrain. Il présente également une analyse comparative avec d'autres réseaux de transport souterrain dans le monde.

Depuis l'inauguration des premières stations en 1966, le métro de Montréal est passé de 9 stations accessibles sur 68 en 2015 à 26 stations accessibles en avril 2023. Il s'agit d'une augmentation significative de la proportion de stations accessibles qui est passée de 13 % à 38 % du réseau accessible aux personnes ayant une incapacité liée à la mobilité. Ces données proviennent des rapports d'accessibilité universelle de la Société de transport de Montréal (STM).

Un transporteur engagé

Que ce soit pour aller à l'école, travailler, étudier, pratiquer des activités sportives ou de loisirs ou se rendre à des rendez-vous, l'accès au transport est une composante indispensable de la participation sociale des personnes handicapées. Pour cette raison, l'article 67 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*, oblige les autorités organisatrices de transport (AOT) à faire approuver un plan de développement visant à assurer, dans un délai raisonnable, le transport en commun des personnes handicapées sur le territoire qu'elles desservent.

La STM poursuit les travaux prévus dans son plan de développement d'accessibilité universelle 2016-2020 pour accroître l'accès à ses services, qui visent notamment les besoins de la clientèle, les infrastructures, l'information et la formation de son personnel.

La proportion de stations du réseau accessibles aux personnes ayant une incapacité liée à la mobilité du métro de Montréal (38 %) se situe au-dessus de celle de certaines villes comme Londres (34 %), Paris (3 %) ou New York (27 %). Montréal se classe toutefois loin derrière d'autres villes comme Boston (98 %), Vancouver (100 %) et Toronto (75 %) en matière d'accessibilité du métro.

En dépit de nombreuses stations à rendre accessibles, la STM poursuit ses travaux pour améliorer l'accès sur l'ensemble de son réseau de transport souterrain. D'ici 2025, elle prévoit atteindre 30 stations qui seront accessibles pour les personnes ayant une incapacité liée à la mobilité.

Pour en apprendre davantage sur le sujet, consultez la récente édition de *Passerelle*, volume 15, numéro 2 - octobre 2023



